

Le tri en image



Les bouteilles et flacons en plastique

Les briques alimentaires

Les emballages métalliques



Les indésirables

- barquettes plastiques
- films plastiques
- pots de yaourt
- polystyrène



Les cartons



journaux, magazines



Les indésirables

- films plastique enveloppant les revues
- papier calque, carbone
- papier gras ou salis et mouchoirs
- boîte à pizza souillée



Les pots, bocaux et bouteilles en verre



Les indésirables

- ampoules, tubes néon
- miroir, vitre
- vaisselle, porcelaine, pots de fleurs

Le tri dans le détail

Produits à recycler

Dans le Contenant Jaune (plastique, conserves):

- Les bouteilles en plastique (d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe...)
- Les flacons de produits ménagers (hors produits toxiques) et de produits de toilette
- Les boîtes métalliques (de conserve et de boisson)
- Les aérosols
- Les bouteilles d'huile
- Les bidons
- Les barquettes en aluminium et le papier aluminium
- Les briques alimentaires



Le Contenant Bleu (papier, cartons) :

- Les journaux, magazines et prospectus (sans le film plastique).

Astuce : Si vous ne souhaitez ne plus recevoir de publicité avec votre courrier et ainsi diminuer le volume de vos déchets, vous pouvez apposer l'autocollant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres. Cette étiquette est disponible gratuitement en mairie.

- Les enveloppes (avec ou sans fenêtre).
- Les paquets de farine ou de sucre.
- Les boîtes à œufs en carton.
- Les feuilles de papier.
- Les boîtes et les suremballages en carton.
- Les livres.



Astuce : Pliez les cartons, compactez les bouteilles, aplatissez les briques, écrasez les boîtes de boisson.

Le Contenant Vert (verre):

- bouteilles en verre (même les bouteilles d'huile),
- pots et bocaux en verre recyclables.

Astuce : Ne lavez pas vos emballages à recycler, videz-les, raclez-les bien.





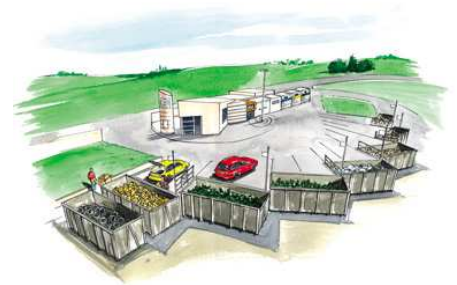
Produits non recyclables

(à jeter avec les ordures ménagères)

- Les pots de produits laitiers (yaourt, fromage blanc)
- Les suremballages et les films en plastique enveloppant les revues, sacs en plastique
- Les barquettes en polystyrène et en plastique
- Les papiers et boîtes en carton salis, contenant des restes
- Les barquettes de viande ou de lardons
- Les boites à œufs en plastique,
- Les boites de camembert en bois,
- La vaisselle cassée (assiette, verre, plats, ..)
- Les photos
- Le papier cadeau, le papier sulfurisé, le papier calque et le papier essuie tout.
- Les mouchoirs en papiers, les lingettes et les couches culottes
- Les emballages en plastique des pâtes à tarte, les verres en plastique
- Les ampoules à filament
- Les vitres
- Le maquillage
- Les fournitures de bureau, scolaire (stylos, feutres, ciseaux règles, ..) sauf le papier.
- Les déchets organiques (épluchures, reste de repas, ..)
Astuce : vous pouvez réaliser un **compost** dans votre jardin
- Les tubes de crème, de dentifrice



A amener en déchetterie



- Les gravats, la terre et les matériaux de démolition ou de bricolage

- Les métaux ferreux et non ferreux

- Les appareils électroménagers hors d'usage

Astuce : Les appareils électroménagers hors d'usage peuvent être déposés dans le magasin où vous achetez le matériel neuf



- Les flacons de produits toxiques (solvants, acides, huiles de moteurs, white spirit...)

- Les pneus : ils sont récupérés seulement à la déchetterie de Bourg-Lès-Valence, Valence Le Haut et Montvendre.

Astuce : Les pneus peuvent être déposés chez votre garagiste ou chez un revendeur.

- Les Pots en terre de jardin cuite.

- Les déchets verts (dépose verte des Boudras, Upie).

Astuce : pensez à réaliser un **compost** dans votre jardin



- Le Bois

- Les cartons

- Les cartouches d'encre

Astuce : Les cartouches d'encre peuvent être déposées dans les bacs de recyclage des grandes surfaces. Certains fabricants et associations les récupèrent.

- Les piles et petits accus sont collectés dans les bacs de recyclage (grandes surfaces, déchetterie, ..).

Astuce : Le mieux étant d'utiliser des piles rechargeables.



- Les pots de peinture

- Les ampoules à économie d'énergie (fluorescentes, fluo-compactes, LED...)

Astuce : Elles sont également collectées dans des bacs de recyclage (grandes surfaces, magasins de bricolage...)

- Poêle, casseroles et ustensiles de cuisine.

- Les Déchets encombrants (meubles, matelas, équipements sanitaires, fenêtres, ...)



Astuce : Pensez à **donner vos meubles, objets, appareils électroménagers, vêtements** en bon état à des personnes qui en ont besoin (Emaus, secours populaire, croix rouge, site de dons ...)

- Les déchets ménagers spéciaux (huile de vidange, solvant, acides, base, peinture, radiographie, huile alimentaire, produit phytosanitaire, aérosol contenant des produits dangereux, ...)

Astuce : l'huile de vidange peut être récupérée par votre garagiste.



Recyclage produits spécifiques

- **Les médicaments** (non utilisés ou périmés) : à déposer en pharmacie (sans les boîtes d'emballage carton qui se recyclent).



- **Les lunettes** : à déposer chez son opticien.

- **Les batteries de voitures** : à rapporter à votre garagiste.



- **Les bouchons en plastique** : l'association « les bouchons d'amour » récupère les bouchons en plastique.

- **Les bouchons en liège** : Certaines caves les récupèrent afin de les recycler.



Les logos du recyclage

Point Vert : ATTENTION...



Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le point vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable.

Ce Point Vert se trouve sur une très grande majorité d'emballages. Il signifie juste que l'entreprise qui l'a fabriqué a payé une contribution à Éco-emballages. Cette contribution est obligatoire et elle sert à financer l'organisation du tri sélectif dans les communes et les syndicats.

Le ruban de Möbius



Le ruban de Möbius est le logo universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il désigne aussi bien des produits recyclables que des produits recyclés.

Produit recyclé



Lorsque ce logo est appliqué sur un produit recyclé, on peut lire en plus le pourcentage de matières recyclées qu'il contient (ici 65%).

Papier recyclé



L'APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papier-cartons Recyclés) a mis en place ce logo, pour offrir une garantie sur le taux d'utilisation des fibres cellulosiques de récupération. Ce taux est mentionné à côté du logo (ici 80 %).

Type de plastique



Ce logo indique le type de plastique utilisé :

- Le chiffre 1 : PET (bouteille d'eau)
- Le chiffre 2 : PEHD (bouteille de lait, de détergent ou de shampoing)
- Le chiffre 3 : PVC (tuyau gris, gaine électrique..)
- Le chiffre 4 : PELD (film d'emballage)
- Le chiffre 5 : PP : Polypropylène (bouchons de boisson gazeuses...)
- Le chiffre 6 : Polystyrène (barquette alimentaire, tableau de bord, isolation...)
- Le chiffre 7 : autres plastiques

Verre recyclable ...



Ce logo indique que le verre constituant le produit est recyclable.

Acier recyclable



Celui-ci indique que le produit ou l'emballage contient de l'acier qu'il est possible de trier facilement. Il est également susceptible d'être recyclé.

Aluminium recyclable



Celui-ci indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.

Tidy man



Ce pictogramme rappelle seulement que les emballages doivent être jetés dans les poubelles.